	Document maîtrisé	Date réunion	11/04/2016	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	23/03/2021
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - HB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 23 MARS 2020 A 18 H 30**

L'an **deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2021

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : DUSSERT Jacques, LANG Patrick, MAQUER Françoise,

Pouvoirs : LANG Patrick donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan ; MAQUER Françoise donne pouvoir à GACHET Edith, DUSSERT Jacques donne pouvoir à VIARD Richard.



Il excuse ses collègues qui n'ont pu être présents ce soir.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

M. DEQUIDT Jonathan est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme B Hélène est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DES 2 BUDGETS

Le Maire doit se retirer pendant la lecture des comptes administratifs 2020 des budgets : principal de la commune, eau et assainissement.

Il donne la présidence de la séance à Monsieur Laurent PELLISSIER, 1^{ère} Adjoint, et quitte la salle.

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Laurent PELLISSIER donne lecture de la balance générale du Compte Administratif 2020 de la commune. Il apparaît un résultat de clôture excédentaire en Fonctionnement au 31.12.2020 de **3 990 399,47 €** et un résultat de clôture déficitaire en Investissement au 31.12.2020 de **1 768 995,93 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs ci-dessus.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Monsieur Laurent PELLISSIER donne lecture de la balance générale du Compte Administratif 2020 du service eau & assainissement. Il apparaît un résultat de clôture déficitaire en Fonctionnement au 31.12.2020 de **34 891,77 €** et un résultat de clôture excédentaire en Investissement au 31.12.2020 de **421 225,95 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs ci-dessus.

Le Maire réintègre la salle et prend acte de la présentation faite des Comptes Administratifs 2020.

2/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DES 2 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire demande au Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 de la commune, de se prononcer sur le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, en parfaite corrélation avec le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le Maire demande au Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 du service eau & assainissement, de se prononcer sur le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DES 3 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire, au vu du Compte Administratif 2020 du Budget Principal de la commune, donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'année 2020.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide de reprendre **2 221 403,54 €** en fonctionnement, article 002, et d'affecter la somme de **1 768 995,93 €** en investissement, article 1068, pour couvrir le déficit d'investissement à fin 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le Maire, au vu du Compte Administratif 2020 du budget Eau & Assainissement, donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'année 2020.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide de reprendre au compte 002 le déficit de fonctionnement, soit **34 891,77 €** en fonctionnement et de reprendre l'excédent d'investissement au compte 001 soit la somme de **421 225,95 €** en investissement.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Aucune question.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

4/ APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 DES 2 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le maire donne la parole à Hélène pour la lecture ligne par ligne du budget primitif de la Commune. Il indique que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées.

Fonctionnement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 6 185 400,00 €.

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarque.

Investissement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 5 705 897,34 €.

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarque.

Le Maire informe qu'au niveau des dépenses d'investissement, les sommes ont été réparties suivants les travaux déjà engagés sur l'année précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget tel que présenté.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le Maire donne la parole à Hélène [] pour la lecture ligne par ligne du budget annexe eau et assainissement.

Fonctionnement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 520 994,10 €.

Investissement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 579 596,62 €.

Le Maire indique que les recettes d'investissement sont dues à l'obligation d'amortir.

De plus, en investissement les dépenses prévues correspondent à la mise en conformité des captages et de l'entretien des réseaux ce qui nous est imposé par la Préfecture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget tel que présenté.

Le Maire remercie Hélène BEZEGHER pour la tenue et la gestion des budgets sur l'année.

5/ TAUX D'IMPOSITION 2020 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire précise que ces taxes définissent les recettes budgétaires et que les taux restent inchangés par rapport à l'année précédente. Seules les bases définies par l'Etat augmentent de 1,8 % et 1,9 %. Enfin, il convient de voter 3 taux, le taux de la taxe d'habitation ayant été supprimé. Le Maire rappelle qu'en 2020 le taux de la taxe d'habitation était de 23,37 %.

Il informe que suite aux directives de la DGFIP, Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties doit être voté par rapport au taux de référence qui est égal à la somme du taux communal et du taux départemental à 15,90 %. Il convient d'ajouter les 23,37 % de 2020 et les 15,90 % du Département soit un taux de 39,27 %.

- Taxe foncière bâti : 39,27 %

- Taxe foncière non bâti : 88,42 %

- Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 37,38 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6/ INFORMATION BUDGET CCAS

Le Maire donne la parole à Madame Murielle VIARD GAUDIN, vice-présidente, afin qu'elle puisse informer les élus sur le vote du budget du CCAS.

Elle informe que le budget a été voté et adopté par le Conseil d'Administration le 19 février dernier pour un montant en fonctionnement de 33 284,65 € et en investissement de 440,13€.

Elle informe que le CCAS n'a pas fait de fête du pain en 2020 et que seules des aides et les colis de Noël ont été réalisés. Pour cette année nous verrons, pour le moment, il n'est pas prévu de chasse aux œufs pour cause de crise sanitaire, mais des chocolats de pâques seront distribués au groupe scolaire le 02 avril prochain.

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

7/ APPROBATION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

➔ *Marché de Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un terrain de sport route de Savoie*

Le Maire informe qu'il s'agit d'aménager le terrain qui mène aux Services Techniques.

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres, réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 02 mars 2021 – 1 seule proposition reçue

La Commission propose de retenir l'offre de **ALP'ETUDES** pour un montant qui se décompose comme suit :

❖ Tranche ferme : 1 650,00 € HT (mille six cents cinquante euros et zéro centime Hors Taxes) ;

❖ Mission complémentaire Permis d'aménager : 1 800,00 € HT (mille huit cents euros et zéro centimes Hors Taxes) ;

- ❖ Tranche optionnelle : 9 350,00 € HT (neuf mille trois cent cinquante euros et zéro centimes Hors Taxes) sera délibéré ultérieurement lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

➔ *Marché d'étude d'aménagement de la zone AUa et AUt du PLU*

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres, réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 16 mars 2021 – 1 seule proposition reçue

La Commission propose de retenir l'offre d'**ALPICITE** pour un montant de 13 200,00€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

➔ *Renouvellement des contrats de location des copieurs de la Mairie et du Groupe Scolaire*

Le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de renouveler les contrats de locations des photocopieurs pour une durée de cinq ans concernant la Mairie et le Groupe Scolaire.

Le Maire donne lecture du procès-verbal d'ouverture en date du 16 mars 2021 et d'analyse des offres en date du 22 mars 2021.

La Commission propose de retenir l'offre de l'entreprise A.2.A comme suit :

- Contrat Mairie = 3 102,00 € HT/trimestre et un coût des copies supplémentaires Noir & Blanc de 0.0027 € HT et Couleur de 0.0270€ HT ;
- Contrat Ecoles = 1 184,00 € HT/trimestre et un coût des copies supplémentaires Noir & Blanc de 0.0027 € HT.

Soit un global trimestriel de 4286,00 € HT et annuelle de 17 144,00 € HT hors copies supplémentaires.

Il informe que cela va réduire le budget des copieurs de 53% par an qui correspond à 6 749.51 € HT par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

➔ *Marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du réaménagement du camping municipal « Le Plan » à Allemond comprenant la reconstruction de 2 bâtiments et le réaménagement des VRD.*

Le Maire informe que suite à la résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du réaménagement du camping municipal « Le Plan » et de ses abords avec le groupement A3B Agence d'Architecture, Mme Argentier Benedetto délibération n°2 du 22 décembre 2020.

Il tient lieu de repasser un nouveau contrat de maîtrise d'œuvre pour le suivi de la réalisation du réaménagement du camping municipal « le Plan » et de ses abords à Allemond.

Le Maire donne lecture du procès-verbal d'ouverture et d'analyse des offres en date du 16 mars 2021.

La Commission propose de retenir l'offre de **CM Aménagements**, mandataire du groupement conjoint (**CM Aménagements, Altros Ingénierie**) pour un montant de **38 651,89 € HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

8/ APPROBATION AVENANT COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

➔ *Marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bâtiment dans le cadre de l'extension de la résidence les Tilleuls – avenant n°2*

Le Maire rappelle la délibération n°2 du 18 septembre 2018 approuvant l'attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bâtiment dans le cadre de l'extension de la résidence « Les Tilleuls » au GROUPEMENT DOMINO Architectes pour un montant de : 10,75 % du coût prévisionnel provisoire des travaux soit 105 489,75 € HT ainsi que la délibération n°13 du 02 mars 2020 approuvant l'avenant n°1 pour un montant de 35 227,75 € HT soit un nouveau montant du marché est de 140 707,50 € HT.

Il informe qu'un avenant doit être passé avec ce groupement pour les modifications suivantes :

- ❖ En plus-value :
 - Reprise des études par plans des espaces micro crèche et RAM, phases Avant-Projet Détaillé et Plan de Réalisation des ouvrages : + 1 500,00 € HT soit + 1.066 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

9/ APPROBATION CONSULTATION COMMISSION INTERNE (CCI)

→ *Gestion et surveillance de la Base Nautique été 2021 – 2 propositions reçues.*

La Commission propose de retenir **Stéphane TRESAL MAUROZ et Christophe RIU** pour un montant de **10686,00 € TTC chacun.**

→ *Création d'une murette béton entre le parking de l'Eau d'Olle Express et l'aire de jeux – 1 proposition reçue.*

La Commission propose de retenir **la SAS Maçonnerie de l'Eau d'Olle (Maç od'olle)** pour un montant de **3 958,80 € HT.**

→ *Etudes avant-projet pour les zones Aua et Aut du PLU – 3 propositions reçues.*

La Commission propose de retenir l'Ets **Aménagement des Espaces de Vie** pour un montant de **4 000,00 € HT.**

→ *Etudes hydraulique pour la zone Aua du PLU – 3 propositions reçues.*

La Commission propose de retenir l'Ets **Aménagement des Espaces de Vie** pour un montant de **2 200,00 € HT.**

10/ BAR-RESTAURANT « LA GUINGUETTE » - LANCEMENT PROCEDURE CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que toutes les personnes publiques peuvent consentir sur le domaine public et sur celui mis à leur disposition des autorisations d'occupation temporaires (AOT) constitutives de droits réels qui confèrent à leurs bénéficiaires les droits et obligations du propriétaire.

Par l'AOT, la commune met à la disposition du bénéficiaire l'emplacement dévolu à l'activité. Le prestataire prend à sa charge, les frais d'installation et d'exploitation et conserve le produit des ventes, mais l'activité exercée n'est pas une activité de service public. Cette autorisation est délivrée pour une durée de 3 ans. Une redevance doit être perçue en vertu du principe général de non gratuité.

Après restitution des échanges et entretiens avec les candidats, débat et vote au sein du Conseil Municipal, le choix de M. LAFAY Florent et Mme BUISSON-PIOTAZ Charlène est retenu pour l'exploitation de la guinguette pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024.

Cette candidature a été approuvée par 7 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.

Le Maire précise que ce choix n'a pas l'obligation d'être justifié.

11/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ALLEMOND – ANNEE 2021

Le Maire donne la parole à Murielle VIARD GAUDIN. Elle informe que certaines associations ont perdu en nombre d'adhérents et que d'autres ont fait moins d'animations.

Aussi, la commission a travaillé en concertation, en plusieurs fois. Nous avons eu des difficultés à collecter toutes les informations nécessaires et avons dû relancer certaines associations pour obtenir leur dossier ou des compléments.

De plus, au vu de la crise sanitaire certaines associations non pas voulu faire de demande de subvention cette année.

Murielle informe que nous allons prévoir une réunion courant septembre ou octobre afin de revoir les dossiers de demande de subvention, les pièces à demander ainsi que certains critères d'attribution.

Elle donne lecture de la délibération et énumère les propositions de subventions aux associations d'Allemond pour l'année 2021, pour un montant total de 56 272,00€.

Gaëlle PAUL souhaite savoir pourquoi un tel écart entre certaines associations.

Murielle VIARD GAUDIN l'informe que les subventions sont allouées suivant des critères basés sur le lieu du siège social, si l'association fait appel à des intervenants extérieurs ou non, sur les manifestations réalisées, ...
Gaëlle remercie Murielle pour ces explications.

Le Conseil Municipal, approuve le versement de ces subventions à l'unanimité.

12/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020/2021 AU SNO

Murielle VIARD GAUDIN donne lecture de la délibération proposant au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'association Ski Nordique Oisans pour la jeune BARTHELEMY Thaïs inscrite au Comité du Dauphiné.

Elle précise, qu'il s'agit d'accompagner cette jeune au niveau du comité.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser la somme de 500,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention exceptionnelle.

13/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Murielle VIARD GAUDIN donne lecture de la délibération, elle énonce les montants alloués aux associations nationales et locales qui n'entrent pas dans le tableau des associations « ALLEMOND ».

Elle informe que l'association des Quatre A est une association des chiens de non-voyants. Il ajoute que l'association « Locomotive » correspond aux enfants malades et « l'AFSEP » est l'association qui lutte contre la sclérose en plaque.

De plus, elle ajoute que les « Myosotis » correspondent à la résidence des personnes âgées de BOURG D'OISANS.

La somme totale allouée aux associations nationales est de 1 200,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

14/ SPONSORISATION DE FLORIAN JOUANNY AUX J.O. PARALYMPIQUE DE 2021

Le Maire propose de sponsoriser Florian JOUANNY pour les jeux paralympiques de TOKYO en 2021 donne lecture de la délibération, il informe que le dossier a été travaillé en réunion ouverte.

Le montant alloué par le Conseil Municipal est de 1000,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

15/ REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le Maire informe que le dossier a été étudié en réunion de travail. Il donne lecture de la délibération. Il rappelle les différentes primes qui composent le régime indemnitaire (prime de responsabilité, Indemnité d'exercice des missions, de fin d'année, liée à la manière de servir et de performance collective). L'évolution du régime indemnitaire à effectif équivalent par rapport à l'année précédente passe de 24 339,00€ à 37 879,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la revalorisation du régime indemnitaire.

16/ REGIME INDEMNITAIRE – PRIME DE DERANGEMENT – REGULARISATION LIBELLE

Le Maire informe que nous devons régulariser certains libellés de la précédente délibération.

Il précise que les montants restent inchangés : soit 62,95€ pour les primes de dérangement hors astreinte, pour les mariages et de 36,60€ brut pour la présence d'un salarié à une réunion en dehors de ses horaires.

Il convient d'ajouter les grades de technicien et rédacteur qui ne figuraient pas dans la délibération précédente, car ces postes n'existaient pas.

Cela reste purement administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout de ces libellés.

17/ RENOUELEMENT CONTRAT DE MISSION D'ARCHITECTE CONSEIL

Le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler le contrat de mission de l'architecte conseil. Ce contrat se terminait le 17 décembre 2020.

Nous devons donc le reconduire avec le CAUE avec un taux de permanence de 201,74 € HT, en cas de dépassement horaire, la permanence fait l'objet d'une rémunération horaire de 67,24 €, auquel s'ajoute les frais de déplacement, trajet entre le domicile et le lieu d'exercice à 0.671€HT. Concernant notre architecte Conseil le trajet est de 136 kilomètres pour l'aller/retour pour une permanence soit 110,16€TTC.

Le Maire rappelle que la durée du contrat est de trois ans, avec effet rétroactif au 18 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat.

18/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ASSISTANCE JURIDIQUE AVEC LE CABINET FESSLER

Le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler la convention qui nous lie avec le cabinet Fessler.

Il s'agit du cabinet de conseil qui nous assiste depuis plusieurs années maintenant dans tous les contentieux que l'on peut avoir d'un point de vue de droit public.

Le montant de l'assistance s'élève à 2 350,00€ HT qui comprend les frais de déplacement, des frais de dossier, des frais de justice le cas échéant la rémunération des diligences. Cette somme devra être réglée à la signature de la convention dont la durée est fixée à un an.

Le Maire donne lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat.

19/ CONVENTIONS 2020 ET 2021 DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE LA DECHETERIE D'ALLEMOND

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la déchèterie située sur notre territoire est intercommunale, la gestion revient donc à la Communauté de Communes de l'Oisans qui a pris la compétence déchets environnement.

Afin d'assurer la gestion de cet équipement, la commune d'Allemond met à disposition du personnel communal.

Il y a donc lieu de passer une convention avec la Communauté de Communes de l'Oisans pour refacturation des frais de gestion de ce service.

Le Maire informe qu'il y a lieu de régulariser la mise à disposition du personnel communal pour l'année 2020.

En 2020, la mise à disposition du personnel porte sur une durée de sept mois, car la déchetterie a été déplacée dans le camping municipal provisoirement.

Le Maire rappelle que précédemment nous avons aussi une convention avec la Communauté de Communes de l'Oisans qui concernait le tassement des bennes. Ce service n'existe plus car nous n'avons plus l'engin adéquat.

De plus, il convient de se prononcer sur le projet de convention 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat.

20/ MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire informe qu'il convient de mettre en place un règlement d'occupation du domaine public. Ce règlement a fait l'objet d'un travail en amont.

Le but est de mieux gérer les autorisations de stationnement des commerces ambulants sur les trois emplacements dédiés à cet effet (la place du marché, le parking de la salle polyvalente et le parking des planteyes). Nous n'accorderons pas d'autorisations de stationnement sur d'autres lieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement d'occupation du domaine public.

21/ RENONCIATION DROIT DE PREFERENCE PARCELLE B1490 SUR LA COMMUNE D'OZ-EN-OISANS

Cette renonciation de droit de préférence est liée à la ligne du téléporté. Le Maire s'interroge sur le fait que c'est à la commune d'Allemond de délibérer sur ce point. Il pense que c'est au SIEPAVEO de se prononcer et non à la Commune.

Le Maire souhaite revoir le dossier avec Laura avant de délibérer.

Si cela nous concerne nous délibérerons lors d'un prochain Conseil Municipal. La prise de décision est reportée.

22/ SUBVENTION - PROJET DE REHABILITATION DU PRESOIR

Nous avons pu voir que, dans le cadre du plan de relance, nous avons peut-être l'opportunité de demander des subventions venant du département de l'Isère, de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la Préfecture.

L'idée est d'avoir des projets déjà bien avancés. Nous avons des projets déjà structurés dont celui du pressoir, même si nous avons décidé de ne travailler que sur la sauvegarde du bâtiment et non sur une opération globale. Nous devons nous positionner pour obtenir quelques euros.

La demande de subvention se décompose ainsi :

- 15% au Département de l'Isère, à hauteur de 79 904,70€ ;
- 18,77% à la Région AURA, à hauteur de 100 000,00 € ;
- 25% à la Préfecture, à hauteur de 133 174,50 € ;
- 41,23% pour la participation Communale, soit 219 618,80 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention.

23/ SUBVENTIONS - PROJET D'EXTENSION DES TILLEULS ET CREATION MICRO-CRECHE -

Il s'agit de la même chose que le point précédent.

Il convient de faire une demande de subvention pour la création de l'extension de la résidence les Tilleuls qui abritera également la micro-crèche.

La demande de subvention se décompose comme suit :

Organisme sollicité	Taux %	Montant (en €)
REGION AUVERGNE RHÔNE ALPES (Contrat ambition)	25	335.269,71
PREFECTURE DE L'ISERE (DSIL)	25	335.269,71
CONSEIL DEPARTEMENTAL (Dotation Territoriale Oisans)	4,60	61.753,32
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Aide financière à l'investissement Travaux et Achats)	11,64	156.039,41
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS (fonds de concours)	12	160.929,46
COMMUNE D'ALLEMOND	21,76	291.817,22
TOTAL	100%	1.341.078,82€

Si nous arrivons à obtenir l'ensemble des subventions, nous aurons réalisé une très bonne opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire souhaite évoquer un autre point, il s'agit de la modification des sens de circulation entre le carrefour de la RD 526, la RD 43 et le hameau de la ville (bâtiment de surveillance EDF).

Le Maire informe que nous avons des courriers et manifestations de riverains qui habitent le long de la voirie concernée par ces changements, qui relate des vitesses excessives et se plaignent de la sécurité sur ce secteur. Une pétition circule actuellement contre la mise en œuvre de ce projet, dont l'objectif est sécuritaire.

Les pétitionnaires souhaitent prendre rendez-vous en mairie. Aussi, je vous informe souhaiter rencontrer prioritairement les riverains concernés avant de les recevoir.

Cette réunion est programmée lundi 29 mars avec la présence et l'assistance du Conseil Départemental gestionnaire de la voirie.

Je rappelle à ce sujet que le risque potentiellement accidentogène lié à la vitesse, le tracé et la largeur de voirie a été clairement identifié sur ce secteur, notamment en surplomb du parc de loisirs des Tilleuls, site qui accueille de nombreux visiteurs, famille et enfants.

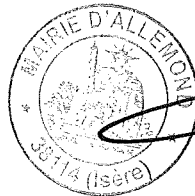
J'ai une responsabilité morale et pénale sur le traitement de ce dossier et je ne peux ni ne doit m'y soustraire.

« Voilà c'est l'information que je voulais vous faire passer ce soir ».



Séance levée à 22h12.

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Ginies".

Alain GINIES

